



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20211213-BUR-AG-21-131-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2021  
Date de réception préfecture : 15/12/2021

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 13 décembre 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Plan de financement du projet de création d'une fourrière animale et refuge**

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS** : Leslie PELLEGRINI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI.

**POUVOIRS** : -

**ABSENTS** : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Gérard ROMITI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 5  
  
Votants : 5  
Pour : 5  
Contre : 0  
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Plan de financement du projet de création d'une fourrière animale et refuge**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu l'approbation du Conseil communautaire du 16 décembre 2019 du programme de réalisation des travaux de construction d'une fourrière animale et d'un refuge sur le territoire de la commune de Furiani ;

Considérant la carence territoriale pour ce type d'équipement ;

Considérant le règlement des aides de la Collectivité de Corse, et notamment le fond de territorialisation ;

Considérant l'axe 4 « patrimoine bâti et scolaire » de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau communautaire ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

- La réalisation du projet de création d'une fourrière animale et refuge pour un montant prévisionnel d'opération de 2 616 000€ HT
- Le plan de financement du projet et les demandes de financements auprès de la Collectivité de Corse et de l'Etat, comme suit :

- Dépenses	2 616 000 € HT	
- Recettes		
▪ Collectivité de Corse		50% soit 1 308 000 €
▪ Etat		30% soit 784 800 €
▪ Autofinancement CAB		20% soit 523 200 €

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ces demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Acte certifié exécutoire**  
**après dépôt en préfecture**  
**le 15 DEC. 2021**  
**et publication ou notification**  
**du 15 DEC. 2021**  
**La Directrice de l'Administration Générale**  
**Nora MOGHRAOUI**



**LE PRESIDENT**  
*[Signature]*  
**Louis POZZO DI BORGO**